



## Secteur fédéral CGT des cheminots de Normandie

5, rue de Buddicum 76300 Sotteville-lès-Rouen

Tél. : 02.35.73.34.38 / Fax : 02.35.72.66.79

Mail : [cheminotscgt.normandie@wanadoo.fr](mailto:cheminotscgt.normandie@wanadoo.fr)

# Compte-Rendu CGT du CER du 25/09/14

## ÉLUS CGT CER DE NORMANDIE

### ÉDITO

*Nous avons vécu ces derniers mois des moments difficiles dans l'entreprise, l'accident de Denguin en juillet, la mise en cause de la SNCF dans le déraillement de Brétigny, mais aussi au mois de juin dans la lutte sur la réforme du système ferroviaire.*

*Les élus CE, pendant 9 jours ont accompagné les cheminotes et cheminots Normands, qui par la lutte ont refusé de voir disparaître La SNCF, entreprise de service public, auquel nous sommes attachés. Nous sommes persuadés n'en déplaise à certains, que notre combat, nos revendications étaient justes et utiles. Nous avons pu noter, lors de ce conflit la forte implication des plus jeunes, tant lors des AG, que des actions. La direction de l'entreprise qui voulait faire de cette nouvelle génération le relais et la cible de sa politique de destruction de la culture cheminote, se trouve face à un cruel échec !*

*Soyons fiers de notre lutte pour préserver et offrir à la nation un service public de qualité, inscrit dans l'avenir.*

*Lors de la plénière du CER qui suivait la fin du conflit, le 26 juin, la délégation CGT, avec la délégation SUD-Rail, a quitté la réunion. En effet la Direction Régionale faisait preuve d'une véritable provocation envers les Cheminots(es) grévistes, en les opposant aux gilets rouge, aux cheminots non-grévistes, créant de la sorte un clivage que la CGT refuse.*

*Ainsi, nous ne pouvions entendre ces mots après ces jours déterminant pour l'avenir du système ferroviaire français. Voilà les raisons qui expliquent notre choix de ne pas poursuivre la réunion.*

*Comme vous le savez tous, la loi a depuis été validé par le parlement et publiée le 4 août. Nous devons maintenant, dès aujourd'hui, nous battre tous ensemble, et créer le rapport de force le plus fort possible, pour obtenir les meilleurs conditions sociales, et gagner la voix du service public.*

**ON LACHE RIEN !!!**

# *INFOS Activités Sociales*

L'avenir des conditions sociales des cheminots va se jouer dans les mois à venir et il est bien difficile de savoir ce que deviendront les comités d'établissement dans ce contexte bien incertain. Une chose est sûre : la réforme du ferroviaire va impacter le CCE et les CER. Nous pouvons facilement imaginer qu'ils disparaîtront tels que nous les connaissons au profit de CE nationaux, du moins, pour la partie économique.

Quoiqu'il en soit, les activités sociales seront, de facto, impactées et il est indéniable que nous pouvons nous attendre à une chute de leur financement. Cela sera préjudiciable à l'ensemble de la population cheminote, mais aussi aux associations sportives et culturelles.

Dans ce contexte, où chacun subit les politiques d'austérité gouvernementales, où la direction modifie les périmètres des CE sans revaloriser les dotations, la CGT reste fidèle à son engagement de créer les conditions d'accès, pour tous, aux droits fondamentaux comme la culture, les loisirs, les activités sportives et les vacances. C'est une priorité qui conditionne l'équilibre de tout individu et contribue à son épanouissement personnel, dans sa vie et dans ses rapports collectifs et sociaux.

La contribution Activités Sociales, sur le réalisé total (hors restauration) est en hausse d'année en année. Ainsi, à titre d'exemple, elle se montait à 2 030 556 euros en 2013 contre 1 834 490 euros en 2009. La participation financière aux différentes activités du CER reste très importante. Elle a pour but principal de créer un équilibre et de rattraper la hausse des coûts liés à l'augmentation de la vie. Ainsi, la politique tarifaire et d'investissement que pratique notre CER, se veut construite pour faciliter l'accès du plus grand nombre à toute ou partie des activités, en fonction des besoins et des instants de chacun. C'est en cela être le plus équitable pour être socialement acceptables par les cheminots actifs/retraités et leurs familles.

Le dynamisme de notre comité d'établissement se voit sur la qualité et la diversité de ses activités (sorties, coups de cœurs/spectacles, séjours famille/enfance-jeunesse ....) et sur la fréquentation en très forte hausse de ses structures (notamment pour les mini séjours enfants et les bases de loisir). Elle sera encore plus évidente demain, puisque l'ouverture de la nouvelle base de Carteret est définitivement programmée pour l'été 2015.

## *Le Havre-Montivilliers-Rolleville... déshumanisation annoncée ?*

La Direction SNCF a décidé unilatéralement, s'appuyant pour ce faire sur les difficultés financières rencontrées par les Autorités Organisatrices de Transport (Conseil Régional, CODAH), de ne plus faire assurer les accompagnements de trains par les ASCT sur la ligne Le Havre-Montivilliers-Rolleville.

Voilà la finalité ultime dévoilée de l'EAS (Equipement à Agent Seul), que la direction SNCF ne cesse de mettre en avant pour effectuer toujours plus de productivité, notamment avec des suppressions d'emplois à la clé ! Pourtant, il est primordial de conserver un accompagnement des trains pour assurer une bonne qualité de service, dans un environnement sûr pour les voyageurs... Persévérer dans cette voie, aurait des conséquences négatives, parfois irréversibles : Incitation à la fraude, Dégradation du matériel, insécurité à bord des trains, fin des renseignements aux voyageurs ( correspondances, horaires, ... ), aucune possibilité d'acheter un billet en gare intermédiaire, fin de la gestion des voyageurs en cas d'incidents ou d'accidents ( femme enceinte, malaise, malades, déraillement du matériel roulant ...), plus d'assistance pour les personnes à mobilité réduite.

*Pour toutes ces raisons, il est indispensable que l'accompagnement des trains soit préservé sur toutes les lignes et qu'il soit effectué par les ASCT.*

# ***Agrément de la Médecine du Travail***

La consultation du CE a été reportée au 23 octobre, afin que la commission conditions de travail et santé puisse analyser et émettre un avis sur un dossier que l'on peut, d'ores et déjà, qualifier d'une véritable politique de casse de la médecine et de l'accès aux soins pour tous.

La Direction SNCF va utiliser la réforme de 2012 pour imposer de nouveaux reculs sociaux par la dégradation de l'organisation et de la qualité des visites médicales.

Les cheminots ne seraient plus examinés par leur médecin du travail que tous les 4 ans au lieu de 2.

A la place de la visite médicale, les cheminots seraient reçus par un infirmier pour remplir un questionnaire, sans qu'il y ait auscultation ou prescriptions d'examens. Les infirmiers et les secrétaires médicales seraient soumis à la productivité : caser un maximum de visites en un minimum de temps et recevoir les agents à la chaîne.

La CGT s'oppose à cette réforme et réaffirme son attachement à une médecine intégrée dans l'entreprise accessible à tous. Ces choix constituent un non-sens en termes de santé publique et un danger pour le niveau de sécurité exigé par la production ferroviaire.

## **La CGT revendique :**

—> **Une véritable politique de santé basée sur la prévention**

—> **Un service médical intégré à l'entreprise**

—> **Le maintien, la réouverture et la modernisation des cabinets médicaux**

—> **Le retour de la visite annuelle pour tous les cheminots**

—> **La médecine de soins, la médecine du travail et l'aptitude au travail doivent être complémentaires et rester du domaine de l'entreprise.**

## ***Fermeture (temporaire ?) de la ligne Bréauté-Fécamp***

L'annonce de la fermeture de la ligne Bréauté – Fécamp à partir du 24 octobre 2014, pour des problèmes hydrauliques et géotechniques importants, fait suite clairement au manque d'investissements et d'entretien sur cette ligne. C'est la conséquence de la politique menée depuis plus de 20 ans, au privilège du « tout TGV », et au détriment des lignes dites « classiques ».

Le coût des travaux, consistant au renouvellement des composants principaux de la voie et de la remise en état complète de la plate forme, se chiffre aujourd'hui en millions d'euros, une ardoise qui aurait pu certainement être évitée si l'entretien de la voie n'avait pas été volontairement négligé par les Directions SNCF et RFF.

Il est à se demander si derrière cette stratégie, il n'y a pas le désir d'abandonner complètement cette desserte pour favoriser les filiales routières, et par la-même, faire encore de la productivité sur le dos des Cheminots, dont leur moyens humains et matériels avaient déjà été fortement contrits.

Est-ce un bon calcul ? N'était-il pas préférable d'embaucher du personnel et de fournir les moyens aux cheminots, afin d'éviter cette dégradation ?

De nombreux voyageurs, étudiants, lycéens, salariés, retraités, touristes... vont devoir subir les conséquences au quotidien et emprunter des transports de substitution plus long, moins confortables, en rupture de charge, non accessible aux personnes à mobilité réduites, et ne pouvant plus prendre les vélos...

D'autant qu'ils ne peuvent être totalement rassuré sur la réouverture de cet axe ferroviaire promise à fin 2016, mais dont le coût et le financement des travaux ne sont ni connus, ni actés.

**La CGT félicite les citoyens de la pointe de Caux qui résistent à cette stratégie libérale, au travers notamment de l'association créée il y a un an, suite aux multiples alertes données par la CGT à la population.**

**La CGT, consciente de la nécessité d'aménager les territoires pour assurer le report modal indispensable à une Société éco-responsable, continuera à lutter pour l'avenir de toutes les lignes ferroviaires, donc contre la fermeture définitive de Bréauté-Fécamp.**

**Elle militera constamment pour le maintien du service public ferroviaire!**

# AUDIT RESTAURATION

Un audit national est en cours de réalisation sur les 107 restaurants d'entreprise, dont 3 en Normandie, que comptent les CE. C'est l'occasion pour les élus CGT de rappeler que les restaurants sont utiles aux cheminots, actifs et retraités, et leur famille. Ils sont aussi des éléments constitutifs des activités Enfance/Jeunesse. Bien gérés, ils souffrent cependant d'une contribution insuffisante de la part de la SNCF. En effet, l'entreprise ne participe qu'à hauteur de 1€46 par repas. Un forfait qui n'évolue qu'à la marge depuis le 7 décembre 2000, date à laquelle la CGT a contraint, par l'action, l'entreprise à prendre en charge une partie des frais de restauration. Démarche légitime, puisque la restauration d'entreprise participe à l'organisation du travail!

Le 24 septembre dernier, s'est tenue une réunion de restitution de cet audit sur la région, en présence de l'ensemble des organisations syndicales représentatives.

Au bilan, les élus CGT sont confortés dans leurs choix de gestion, au service de l'ensemble des salariés. En effet, l'audit indépendant met en avant une gestion rigoureuse des trois restaurants, avec un prix moyen des repas inférieur à la moyenne observée dans la restauration environnante, malgré les charges en constante augmentation. Les qualités de prestations, sanitaires et d'accueil sont également citées dans ce rapport, tout à l'honneur du personnel qui œuvre au sein de notre CER.

Une ombre apparaît toutefois au tableau: la baisse de fréquentation! Cette baisse est à imputer à la diminution incessante des effectifs, à des décisions de la direction (comme à Quatre-Mares où les coupures ont été réduites), à la mise en place de coin repas dans les ateliers ou encore au Room-Service à la direction régionale. Mais aussi à la baisse constante du pouvoir d'achat des cheminots qui se voient contraint à des choix dans leur quotidien. Malgré cet état de fait, ce n'est pas moins de 110 847 repas servis en 2013 sur nos trois restaurants d'entreprise.

***Avec la réforme votée en août dernier, les cheminots seront rappelés aux urnes en 2015. Il est sûr, sans nul doute, que le chant des sirènes va reprendre et que certains vont prêcher, à qui veut l'entendre, l'instauration des titres-restaurant. Là aussi, l'audit nous éclaire en mettant en évidence une comparaison simple sur le coût moyen d'un vrai repas : alors que les cheminots s'acquittent de 4€58 et le CER de 5€22, la SNCF ne verse que 1€46. Augmenter cette contribution de l'entreprise, c'est pérenniser les restaurants, c'est également baisser la participation des cheminots.***

Carte à échanger auprès d'un militant CGT contre une adhésion officielle

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Fonction : \_\_\_\_\_

Grade : \_\_\_\_\_ Établissement : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_ e.mail : \_\_\_\_\_ @

**ensemble. plus forts  
pour gagner**

Fédération CGT des cheminots 263 Rue de Paris 93515 Montreuil Cedex  
adhesion@cheminotcgt.fr • www.cheminotcgt.fr • tél : 01 49 886 100